

Bordeaux, le 17 novembre 2025

Communiqué de presse

Médecine intégrative, pratiques de soins non conventionnelles : de quoi parle-t-on ? quelles recommandations donner aux patients ?

A l'heure des Fake news en santé, quel crédit donner à la médecine intégrative, qui associe des thérapies issues de la médecine conventionnelle et des pratiques « complémentaires » ? Quels conseils donner aux patients pour qu'ils disposent de repères clairs et accessibles à tous et éviter les dérives ? L'Institut de médecine intégrative et complémentaire (IMIC), rattaché au pôle des neurosciences du CHU de Bordeaux, a abordé ces questions lors d'un colloque à Bordeaux les 9 et 10 octobre derniers. Il a réuni 200 soignants,. Dans la continuité de ces échanges, l'ARS Nouvelle-Aquitaine va déployer une campagne de prévention inédite à destination du grand public. Elle s'inscrit dans la démarche nationale de « lutte contre la désinformation en santé » portée par le Ministère de la Santé.

Le terme de « médecine intégrative » est apparu dans les années 90 aux Etats-Unis. Il désigne une **médecine prenant en compte l'individu dans sa globalité**, tenant compte bien entendu de sa maladie, mais en la restituant dans un contexte plus large de besoins en santé. Pour cela, elle associe la médecine conventionnelle et des pratiques de soins non conventionnelles (hypnose, méditation, etc.).

L'approche intégrative en médecine et la formation à ces techniques à visée thérapeutique ne sont pas enseignées en faculté de médecine (même si l'item 327 de l'internat existe depuis 2023 pour sensibiliser les nouveaux médecins à cette approche et à ces pratiques). Certaines techniques disposent de diplômes ou de formations reconnues, mais beaucoup d'autres ne sont pas encadrées.

Pourtant, ces « pratiques complémentaires » séduisent de plus en plus : selon l'Organisation mondiale de la santé **71 % des Français y ont déjà eu recours**.

| Médecine intégrative, santé globale : de quoi parle-t-on ?

Ces pratiques de soins non conventionnelles, souvent non-médicamenteuses, viennent compléter un protocole de soin classique. Elles prennent en compte ce qu'on appelle la « santé globale » : la santé physique, psychologique, sociale. Bien entendu, en médecine, ces éléments étaient déjà présents mais le développement de la médecine d'organes a limité cette démarche. L'approche complémentaire consiste en une méthode de soins en santé qui réintroduit cette tradition médicale et permet aussi de nouveaux développements.

En France, l'Ordre national des médecins les classe en 4 catégories de thérapies :

- biologiques, à base de produits naturels (phytothérapie, aromathérapie...)
- manuelles (ostéopathie, chiropraxie...)
- corps-esprit (hypnose, médiation, sophrologie...)
- « systèmes complets » qui reposent sur leurs propres principes de guérison (acupuncture, homéopathie).

L'Ordre des médecins indique que **les pratiques complémentaires peuvent « accompagner un traitement mais en aucun cas s'y substituer »**. Il met notamment en garde contre **de possibles dérives dans les pratiques de soins alternatives, lorsqu'elles ne sont pas proposées par un membre du corps médical** : « charlatans » ou « dérives sectaires » existent dans ce domaine.

| Le colloque de l'Institut de médecine intégrative et complémentaire (IMIC) du CHU de Bordeaux : des échanges autour de l'hypnose et de la médiation dans les parcours de soins

Le [colloque de l'IMIC](#), qui s'est tenu les 9 et 10 octobre derniers à Bordeaux, a permis à plus de 200 soignants d'échanger, **en questionnant les bases scientifiques nécessaires sur lesquelles doit s'appuyer notamment l'utilisation de la méditation et de l'hypnose** dans les parcours de soins. Des témoignages de patients ont permis d'évoquer l'utilisation de l'hypnose dans les anesthésies, ou encore de la méditation dans le soulagement des douleurs chroniques ou des maux liés aux traitements des cancers.

Toutefois, **toutes les pratiques non conventionnelles n'ont pas encore prouvé scientifiquement leur efficacité**. Certaines peuvent inspirer de la défiance. Lors du colloque de l'IMIC, il a été rappelé que plusieurs critères sont essentiels pour valider une pratique de soin : *« Elle doit avoir des preuves scientifiques de son efficacité et des risques identifiés pour la santé, être proposée en complément de la médecine conventionnelle, être prodiguée par un professionnel de santé dans son domaine de compétence. »*

| L'ARS Nouvelle-Aquitaine lance une campagne régionale pour informer et protéger le public face aux pratiques de soins non conventionnelles

Dans la continuité des échanges initiés lors du colloque organisé par le CHU de Bordeaux, l'ARS Nouvelle-Aquitaine déploie une campagne de prévention inédite à destination du grand public pour sensibiliser aux risques liés aux pratiques de soins non conventionnelles (PSNC).

D'après la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes), **70 % des signalements de dérives dans le domaine de la santé en France concernent des pratiques de soins non conventionnelles**. L'ARS Nouvelle-Aquitaine instruit des signalements dans ce domaine, en lien avec les ordres des médecins et la Miviludes.

Cette campagne **visé donc à informer sans stigmatiser ces pratiques. L'objectif est de donner des repères clairs et accessibles à tous, afin d'éviter les dérives** : retards de diagnostic, défaut de prise en charge, arrêts de traitements, ou situations d'emprise.

Si certaines de ces pratiques peuvent constituer un accompagnement positif dans le parcours de soins (voir ci-dessus), elles ne peuvent **en aucun cas se substituer aux traitements médicaux validés**.

Elle sera diffusée à compter du mois de novembre en Nouvelle-Aquitaine sur différents canaux :

- **Un espace dédié sur le site internet de l'ARS**, avec des définitions, des points de vigilance et des repères réglementaires,
- **Des posts pédagogiques sur les réseaux sociaux de l'ARS** avec des messages clairs et percutants :
 - *Ce n'est pas parce que c'est « naturel » que c'est sans risque.*
 - *Complémentaire, oui. À la place, non.*
 - *Un thérapeute qui promet de tout guérir ? Fuyez.*
- **Un kit de communication à destination des professionnels de santé et des collectivités locales** (affiche, supports pédagogiques) pour relayer l'information auprès de la population.

Cette initiative régionale répond à l'objectif fixé par le ministère de la Santé : lutter contre la désinformation en santé. L'ARS Nouvelle-Aquitaine s'inscrit dans un mouvement plus large qui vise à renforcer la fiabilité de l'information et la confiance dans le système de soins.

Pour en savoir plus : <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/pratiques-de-soins-non-conventionnels-psnc-un-complement-jamais-un-remplacement>

Contacts presse
CHU de Bordeaux
05 56 79 61 14
communication@chu-bordeaux.fr
ARS Nouvelle-Aquitaine
06 65 24 84 60
ars-na-communication@ars.sante.fr

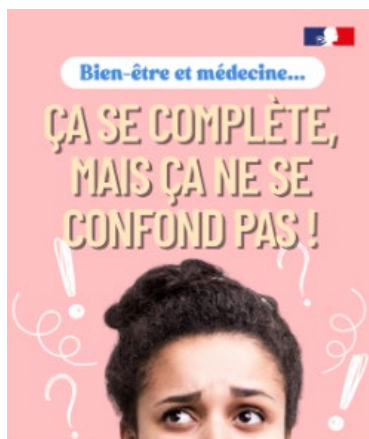
I ANNEXE – Exemples de supports de la campagne de communication visant à informer et protéger le public face aux pratiques de soins non conventionnelles

Affiche



Post réseaux sociaux

Post 1 – Bien-être et médecine, ça ne se confond pas



#SantéVigilance ⚠ | Bien-être et médecine ne se confondent pas ! Les pratiques de soins dites “non conventionnelles” sont un complément, jamais un remplacement. Notre objectif ? Vous informer pour vous aider à faire des choix éclairés ↩

💡 Quelques points importants pour éclairer vos choix :

- ♦ Médecines douces, approches complémentaires, naturelles... Ces techniques peuvent accompagner positivement un parcours de soin. Mais elles ne remplacent pas la médecine.
- ♦ Ces pratiques sont souvent non reconnues scientifiquement et ne font pas l’objet d’un encadrement réglementaire.
- ♦ Elles peuvent conduire à des dérives thérapeutiques (ex : retard de diagnostic, perte de chance, faux espoirs, ...), voire sectaires, mettant en danger la santé et le bien-être des individus.
- ♦ Ces praticiens ne peuvent ni diagnostiquer, ni traiter une maladie.

📖 Que dit la loi ?

La provocation à l’abandon ou l’abstention de soin est un délit punissable d’un an d’emprisonnement et de 30 000 € d’amende. Il n’existe pas de registre officiel de ces pratiques, ni de contrôle systématique.

📌 Il est important de bien s’informer avant de s’engager !

📄 Plus d’infos sur notre site : + [lien vers le site](#)

Cette campagne est portée par l’@ARS Nouvelle-Aquitaine et le @CHU de Bordeaux.

--

#SantéPublique #NouvelleAquitaine #Prévention